

**COMPTE-RENDU**  
**REUNION de CONSEIL COMMUNE NOUVELLE**  
**« LIVAROT – PAYS D’AUGE »**

**LUNDI 8 NOVEMBRE 2021 à 18 HEURES 30**

**SÉANCE PUBLIQUE**  
**A LA SALLE DES FETES**  
**DE LIVAROT – PAYS D’AUGE**  
**Rue Racine à LIVAROT**

**Nombre de conseillers en exercice : 69**  
**Nombre de présents : 46**  
**Nombre de pouvoirs : 5**  
**Absents sans pouvoirs : 18**  
**Majorité absolue : 35**

**L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le 8 NOVEMBRE 2021**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d’Auge », légalement convoqué le 2 novembre 2021, s'est réuni en séance publique, à la Salle des Fêtes de LIVAROT – PAYS D’AUGE, rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Daniel ANTOINE, Mr Roland BAUCHET, Mr Patrick BEAUJAN, Mr Jean-Claude BENARD, Mr Jack BOISJOLY, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT, Mr Fabrice FOUCHET, Mr Alain FOUQUET, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mr Philippe GUILLEMOT, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mme Stéphanie MARTIN, Mme Françoise MECKERT, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mme Chantal POUCHARD, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mme Anne-Marie SEGUIN, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

**Absents ayant donné pouvoirs :**

- Mme Edwige HAYS, pouvoir à Mme Géraldine DE BONAFOS.
- Mr Christophe LERNER, pouvoir à Mme Chantal POUCHARD.
- Mme Christine MOTTÉ, pouvoir à Mme Sylvaine HOULLEMARE.
- Mr Robert SAUNIER, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME.
- Mr Philippe SOETAERT, pouvoir à Mr Daniel ANTOINE.

-

**Absents excusés :**

- Mme Virginie LAURO.
- Mr Dominique MOREAU.
- Mme Brigitte MOREIRA.

**Absents :**

- Mme Virginie BARRIERE.
- Mme Evelyne BOUDEVIN.
- Mr Nicolas CHEREL.
- Mme Solène CUDENNEC.
- Mr Régis DUBOIS.
- Mr Thibault ECALARD.
- Mr Jérôme EDON.
- Mme Violaine GAUDEMER.
- Mr Arnaud JERU.
- Mme Véronique LADROUE.
- Mr Mickaël LAFOSSE.
- Mme Laure MONTREUIL.
- Mr Arnaud PHILIPPE.
- Mme Pascaline PHILIPPON.
- Mme Audrey QUERUEL.

Mme Géraldine DE BONAFOS est désignée secrétaire de séance.

## **I) ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'en application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'établissement public intercommunal verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur E.P.C.I. lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

C'est une dépense obligatoire de l'EPCI ou, le cas échéant, des communes membres, si l'attribution de compensation est négative.

D'une façon générale, les attributions de compensation sont égales aux ressources transférées moins les charges transférées, neutralisant la première année, les flux financiers des transferts.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation (1 du 5° du V de l'article 1609 nonies C).

La C.L.E.C.T. établit un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources. Ce rapport est transmis à chaque commune membre de l'E.P.C.I. qui doit en débattre et le voter avant le 31 décembre de l'année de fusion et par la suite avant le 31 décembre de l'année des nouveaux transferts.

Le Conseil Communautaire arrête le montant définitif des attributions de compensation pour chacune de ses communes membres en s'appuyant sur le rapport de la C.L.E.C.T.

Dans le cas de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, le rapport 2021 a été validé par la CLECT lors de sa réunion du 21 septembre 2021,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des Impôts et notamment l'article 1609 nonies c ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ;

Vu le rapport approuvé par la CLECT le 21 septembre 2021,

Le Conseil Municipal devra approuver le rapport de la CLECT tel que transmis par la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

Après discussions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT tel que transmis par la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

## **II) FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS LE MERCREDI ET PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES 2021/2022**

La Commune de Livarot – Pays d’Auge souhaite continuer le centre de loisirs et pendant les vacances scolaires 2021/2022 sauf pendant les vacances de Noël et ajouter le mercredi. L’accueil des enfants se fait de 3 ans à 12 ans inclus. Le règlement intérieur et le projet éducatif ont été adaptés pour l’année scolaire 2021/2022, les conditions de fonctionnement restent inchangées.

Le Conseil Municipal devra :

- accepter l’ouverture du centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires 2021/2022 sauf pendant les vacances de Noël situé à l’école des Rosiers à Livarot ;
- créer un emploi saisonnier de directeur contractuel rémunéré sur la base du 5<sup>ème</sup> échelon de l’échelle 3 du grade d’adjoint d’animation en fonction des heures réalisées et, ce, à compter du 25 Octobre 2021 ;
- créer sept emplois saisonniers d’animateurs contractuels (en fonction du nombre d’enfants inscrits), titulaires du BAFA ou en préparation du BAFA, rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l’échelle 3 du grade d’adjoint d’animation en fonction des heures réalisées à compter du 25 Octobre 2021.

Après discussions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **ACCEPTE** l’ouverture du centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires 2021/2022 sauf pendant les vacances de Noël situé à l’école des Rosiers à Livarot ;
- **CRÉE** un emploi saisonnier de directeur contractuel rémunéré sur la base du 5<sup>ème</sup> échelon de l’échelle 3 du grade d’adjoint d’animation en fonction des heures réalisées et, ce, à compter du 25 Octobre 2021 ;
- **CRÉE** sept emplois saisonniers d’animateurs contractuels (en fonction du nombre d’enfants inscrits), titulaires du BAFA ou en préparation du BAFA, rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l’échelle 3 du grade d’adjoint d’animation en fonction des heures réalisées à compter du 25 Octobre 2021.

## **III) SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES DU CALVADOS**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l’égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d’un diagnostic partagé tenant compte de l’ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- De définir les champs d’intervention à privilégier au regard de l’écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d’optimiser l’offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;

- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

La communauté de d'Agglomération Lisieux Normandie, le SIVOM Orbec-La Vespière, la ville de Lisieux, la commune de Cambremer, la commune de Mézidon Vallée d'Auge, la commune de Livarot-Pays d'Auge, la commune de Saint-Pierre-en-Auge et la commune de Moyaux mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Pour la commune de Livarot – Pays d'Auge :

- Le maintien de l'offre existante : ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement)
- La réflexion création d'un accueil jeune ouvrant droit à la PS jeunes (Prestation de Service Jeunes)
- La réflexion sur la création d'une maison jeunesse
- Mettre en place un système de garderie périscolaire notamment la journée du mercredi.

Le Conseil Municipal devra donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Calvados pour une durée de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Après discussions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Calvados pour une durée de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024.

#### **IV) NOMINATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE**

Suite à la nomination de Madame Vanessa BONHOMME en qualité de titulaire pour représenter le Conseil Départemental, il est nécessaire de nommer un délégué suppléant pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration du collège.

Deux personnes se présentent :

Mr Yohann-Cédric TELLIER et Mr Michaël FOUQUET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de nommer deux délégués suppléants au sein du Conseil d'Administration du Collège à savoir Mrs Yohann-Cédric TELLIER et Mickaël FOUQUET.

#### **V) MODIFICATION DES STATUTS DU SMICO (SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITES)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Livarot – Pays d'Auge est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités. Monsieur le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que :

Lors de la réunion du 19 juin 2021, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retraits suivants, sans condition financière particulière :

- l'Adhésion au Syndicat des collectivités suivantes :

Communes de : Saint Germain la Blanche Herbe ; Saint Aubin de Bonneval ; Thue et Mue ; Rosel ; Bonnemaïson ; Cahan ; Campagnolles ; Coulonces ; Gaprée ; Montchevrel ; Moulines ; Osmanville ; Sainte Marie la Robert ; Sainte Opportune ; Sommervieu ; Soumont Saint Quentin ; Tracy Bocage ; Val de Drome ; Saint Léonard des Parcs.

CCAS de communes de : Bretteville sur Odon ; Evrecy ; Saint Germain Le Vasson.

SIVOS de : Saint Hilaire Sainte Cerrone.

SIVOM de : SEEJ Enfance Education Jeunesse.

- du Retrait du Syndicat des collectivités suivantes :

Communes de : Mortrée ; Resenlieu ; Saint Martin du Vieux Bellême ; Tinchebray Bocage (pour la partie du territoire de la commune de Frênes) ; Saint Evroult Notre Dame du Bois ; Saint Evroult de Montfort ; Chaumont ; Sainte Scolasse sur Sarthe ; La Genevraie ; Boucé ; Marchemaison ; Feings ; Méhoudin

SIAEP de : Gacé

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et les retraits sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Le Conseil Municipal devra émettre un avis favorable ou défavorable pour :

- l'adhésion des Communes énumérées ci-dessus ;
- le retrait des communes énumérées ci-dessus ;

Et charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMETS** un avis favorable pour :

- l'adhésion des Communes énumérées ci-dessus ;
- le retrait des communes énumérées ci-dessus ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

**VI) DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGETS LIVAROT – PAYS D'AUGE ET MARPA FERVAQUES**

**BUDGET PRINCIPAL LIVAROT – PAYS D'AUGE**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre transferts entre sections</b>		
<b>040.13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>		
13911.	Subventions d'investissement	+	664,00 €
<b>040.28</b>	<b>Amortissement des immobilisations</b>		
28188.	Autres Immeubles de rapport	+	891,00 €
<b>21.</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		
2112	Terrains de voirie	+	1 024,05 €
	<b>TOTAL</b>	+	<b>2 579,05 €</b>

**RECETTES**

<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre transferts entre sections</b>		
<b>040.28</b>	<b>Amortissement des immobilisations</b>		
281732	Immeubles de rapport	+	2 579,05 €
	<b>TOTAL</b>	+	<b>2 579,05 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

<b>67.</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>		
673	Titres annulés	-	1 024,05 €
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre transfert entre sections</b>		
<b>042.68</b>	<b>Dotations aux amortissements</b>		
6811	Dotations aux amortissements	+	2 579,05 €
	<b>TOTAL</b>	+	<b>1 555,00 €</b>

**RECETTES**

<b>042.</b>	<b>Opérations d'ordre transfert entre sections</b>		
<b>042.77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>		
777	Quote-part des subventions	+	664,00 €
<b>042.78</b>	<b>Reprises sur amortissements</b>		
7811	Reprises sur amort. des immobilisations	+	891,00 €
	<b>TOTAL</b>	+	<b>1 555,00 €</b>

## BUDGET MARPA FERVAQUES

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre transferts entre sections</b>		
<b>040.28</b>	<b>Amortissement des immobilisations</b>		
13988	Immeubles de rapport	-	780,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>- 780,00 €</b>

#### RECETTES

<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre transferts entre sections</b>		
<b>040.28</b>	<b>Amortissement des immobilisations</b>		
28188.	Autres Immeubles de rapport	-	499,99 €
<b>16.</b>	<b>Emprunts et dettes</b>		
165	Dépôts et cautionnements	-	280,01 €
		<b>TOTAL</b>	<b>- 780,00 €</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

<b>016.</b>	<b>Dépenses afférentes à la structure</b>		
61.	Services extérieurs		
61521	Entretien bâtiments publics	-	280,01 €
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre transfert entre sections</b>		
<b>042.68</b>	<b>Dotations aux amortissements</b>		
68112	Dotations aux amortissements	-	499,99 €
		<b>TOTAL</b>	<b>- 780,00 €</b>

#### RECETTES

<b>019.</b>	<b>Opérations d'ordre transfert entre sections</b>		
777	Quote-part des subventions	-	780,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>- 780,00 €</b>

Les élus auront à accepter ces modifications budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modifications budgétaires énumérées ci-dessus.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Le Conseil d'Administration du CCAS a décidé d'organiser les repas des anciens 2021 des Communes historiques sur présentation du passe sanitaire, les Maires Délégués sont chargés leur organisation.

Le repas de la Commune historique de Livarot aura lieu le Samedi 11 Décembre prochain à la Salle des fêtes de Livarot à 12h00 ouvert à tous les Livarotais de plus de 65 ans, pour les conjoints n'ayant pas 65 ans, une participation de 28,00 € leur sera demandé.

- Les travaux de la Place Georges Bisson vont commencer mi- novembre 2021 ; les réunions de chantier auront lieu le mercredi à 14h30 sur place.

- Le comité de labellisation APIcité a décerné une deuxième abeille à la Commune de Livarot – Pays d'Auge

- Réflexion sur l'aménagement du site de la Pipardière à Livarot derrière le Manoir de l'Isle en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Dives (SMBD), l'Agence de l'Eau ... : création d'un bassin d'extension des crues ; zone humide favorisant la biodiversité ; parcours de sport santé.

- Travaux eau potable : l'interconnexion prévue fin 2021 entre Livarot et Notre-Dame-de-Courson est retardée, l'Agence de l'Eau souhaitant attendre la fin de l'étude globale du territoire. Une action est en analyse pour pérenniser la fontaine de Ste Marguerite des Loges avec un analyseur-filtreur pour assurer la production même en cas de pollution bactérienne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.